

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lysanne Carrière Duceppe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/96047853efead835e5f10f92>

Date d'obtention : 2025-01-07 19:01:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écouter/recevoir, évaluer, valider l'information et intervenir. Tout d'abord, c'est prendre le temps d'écouter, de recevoir le signalement de la situation afin que les jeunes sentent qu'ils font partie de la solution. Par la suite, avec des questions sans jugement, il faut évaluer s'il s'agit d'une situation de sexto ou non et lorsqu'il s'agit d'une situation de sexto, avec l'aide de la trousse, on remplit le grille d'évaluation de l'incident. On fait la même démarche avec l'auteur du signalement et la victime. Ensuite, on doit vérifier si d'autres personnes sont au courant, compléter la grille d'évaluation de l'incident avec eux. Dans cette démarche, les jeunes sont rencontrés individuellement et on doit faire la sensibilisation sur l'importance de la vie privée et l'importance de ne pas parler de l'incident aux autres. Il faut ensuite déterminer s'il s'agit d'un impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte impulsif, confisquer temporairement le téléphone qui pourrait contenir les images en demandant au jeune d'éteindre son téléphone et en le plaçant dans un sac scellé en présence de l'élève. Il faut contacter les parents de la victime, des témoins et de l'auteur pour les prévenir des démarches à venir. Également, on doit contacter le service de police pour les prévenir afin qu'il puisse prendre en charge la suite. Il faut aussi s'assurer qu'un signalement a été fait à la DPJ.

Dans le cas d'acte malveillant, il faut contacter le service de police dans les plus brefs délais et voir auprès d'eux pour savoir quand et comment informer le parent de l'investigateur. Un signalement à la DPJ doit être fait.

Dans tous les cas, il est important de respecter la confidentialité en limitant les discussions et en demandant aux parents d'en faire de même pour protéger la vie privée. Il ne faut jamais consulter les photos, il faut agir rapidement pour éviter la propagation tout en rassurant la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'en retiens qu'il faut prendre le temps d'écouter la situation et de ne pas hésiter à utiliser la trousse SEXTO pour nous aider à déterminer la nature de la photo ou vidéo et s'il s'agit d'une situation SEXTO ou pas. En utilisant la trousse, on s'assure que la situation dénoncer correspond au protocole, qu'on fait toutes les démarches nécessaires sans en oublier et ainsi on peut limiter la propagation. Il est important de ne pas juger afin que les jeunes soient à l'aise de dénoncer et qu'ils se sentent rassurés par nos démarches. Je retiens également que plusieurs situations semblent au premier regard être une situation de SEXTO, mais lorsqu'on prend le temps de répondre aux questions de la grille, la situation n'en est finalement pas une. Aussi, je retiens que le protocole est fait pour assurer une uniformité dans les démarches.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate concernant les actes malveillants. Il me paraît plus difficile de demeurer neutre dans ce genre de situation. Puisque c'est le service de police qui prendra en charge la suite, c'est difficile de ne pas intervenir auprès du jeune afin qu'il prenne conscience de la gravité de la situation. Ce genre de situation me fait réagir et j'aurai instinctivement le réflexe de vouloir donner des conséquences au jeune. Cependant, il faut prendre le temps de suivre la démarche, suivre le protocole afin de s'assurer que tout soit fait dans les règles, c'est important. La démarche a justement été pensée afin de dépersonnaliser la démarche et assurer l'uniformité.